

ANNEXE 1  
BAREME 2026

TYPE DE DEMANDES	ELEMENTS DU BAREME	ITEM 2026	OBSERVATIONS	POINTS	PIECES JUSTIFICATIVES	
Demandes liées à la situation familiale	Rapprochement de conjoint	- 10 points (agents mariés ou pacsés ou ayant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans) - Pas de distance minimale de déclenchement - Pas d'incrément en fonction des années de séparation - Vœu précis = résidence professionnelle du conjoint	- Concerne les agents mariés ou pacsés ou ayant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans. ( la date du mariage ou du PACS : au plus tard lors de la demande de bonification donc date la limite est fixée au 24/04/2026) - Communes limitrophes (sauf si commune de la résidence professionnelle est sans école) ou départements voisins (voir annexe communes limitrohes) - Affectation principale pour les postes fractionnés	10	Oui	
	Rapprochement détenteur autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant	- 10 points (pas d'incrément en fonction des années de séparation) - moins de 18 ans au 1er septembre 2026 (forfait) - alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents - exercice des droits de visite et d'hébergement de l'enseignant dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile	- Bonification accordée de manière forfaitaire quelque soit le nombre d'enfants et au vu d'éléments justifiant que la mutation améliorera les conditions de vie de ou des enfants	10	Oui	
	Situation de parent isolé (hors priorités légales)	5 points (quel que soit le nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans)	- Un enseignant est considéré comme parent isolé lorsqu'il exerce l' <u>autorité exclusive</u> d'un enfant mineur au 1er septembre 26	5	Oui	
	Enfants (hors priorités légales)	2 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2026 ou par enfant à naître (limité à 5 points)	1 enfant = 2 points 2 enfants = 4 points 3 enfants = 5 points	2,4,5	Oui	
Demandes liées à la situation personnelle	Situation de handicap	-50 points pour l'agent, le conjoint (RQTH), l'enfant(AEEH*)		50	Oui	
		-500 points attribués par l'IA-DASEN (pour l'agent ou conjoint ainsi que situation d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade après consultation du médecin de prévention)		500	Oui	
Demandes formulées au titre de l'expérience et du parcours professionnel	AGS : ancienneté générale de service X 10	-calculée au 31 décembre 2025 : 1 point par an, 1/12e par mois et 1/360 de points par jour coefficient 10			<b>Forfait de 2 pts + AGS = 1 point par an + 1/12e par mois + 1/360 de points par jour coefficient 10. Exemple : 3 ans 3 mois 10 jours soit 3,277 pts X10 = 32,77 + 2 pts soit 34,77 pts</b>	
	Ancienneté de service selon l'échelon	Points selon le grade et l'échelon .Les dates de prise en compte de l'échelon déteu sont les suivantes : au 31/08/2025 pour un échelon acquis par promotion au 01/09/2025 pour un échelon acquis par classement ou reclassement			Voir grille de 6 à 10 points	
	Stabilité sur poste (pour le département)	- Stabilité tout poste, bonification de 30 points à partir de 3 ans sur le poste puis 10 points par an avec un maximum de 50 points - Soit année 1 : 0 points / année 2 : 0 points / année 3 : 30 points / année 4 : 40 points / année 5 = 50 points / année suivantes : 50 points			30	
		-Stabilité sur poste ASH (affectation provisoire) à partir de la première affectation : 1 an = 10 points , 2 ans = 20 points et 3 ans = 30 points			10	
	Education prioritaire	-20 points Zone violence (au titre du décret n° 95-313 du 21 mars 1995)			20	
MCS	-300 points et priorité uniquement sur poste libre dans l'école la commune ou le RPI	-Maintien de la bonification pour MCS N-1 si l'agent n'a pas obtenu une affectation à titre définitif		300		
Autre demande	Caractère répété de la demande	-10 points par an sur 1er vœu précis (le vœu précis est le RNE) formulé jusqu'à un maximum de 30 points (trois fois la demande sur vœu précis)		10		

DISCRIMINANTS RS 26

AGS + NOMBRE ENFANTS + NUMERO ALEATOIRE

\* AEEH : jusqu'à l'âge de 20 ans

Instituteur	PE classe normale	PE hors classe	PE classe exceptionnelle	Points
1				6
2	1			6
3	2			7
4	3			7
5	4			7
6	5			8
7				8
8	6			8
9				8
10	7			9
11	8	1		9
	9	2		9
	10	3	1	9
	11	4	2	9
		5	3	10
		6	4	10
		7		10
			5	10